



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DE LA FORÊT

<p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b></p> <p><b>Service de l'enseignement technique</b></p> <p><b>Sous-direction des politiques de formation et d'éducation</b></p> <p>Mission des examens</p> <p>Suivi par : Emmanuelle ILLAN</p> <p>tél. : 01 49 55 55 88</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b></p> <p><b>DGER/SDPOFE/N2013-2032</b></p> <p><b>Date: 06 mars 2013</b></p>
---	---

Date de mise en application : Immédiate

Le Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire  
et de la forêt

A

Mesdames et Messieurs

📄 Nombre d'annexes : 7

- Les directeurs régionaux de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (services de la formation et du développement).

- Les chefs des établissements d'enseignement.

**Objet** : Modalités et calendrier d'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens de l'enseignement technique agricole pour la session 2014.

**Mots-clés** : APPEL SUJETS – ÉPREUVES ÉCRITES – SESSION 2014.

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <p>Administration centrale</p> <p>Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt</p> <p>Directions de l'agriculture et de la forêt des D.O.M. et des C.O.M.</p> <p>Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux</p> <p>Inspection de l'enseignement agricole</p> <p>Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole</p> <p>Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</p>	<p>Pour information :</p> <p>Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</p> <p>Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</p>

La présente note de service précise le calendrier et les modalités d'élaboration des sujets nationaux relatifs aux examens de l'Enseignement Technique Agricole pour la session 2014.

Cette note vise à rappeler **la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs** intervenant tout au long de la chaîne d'élaboration des sujets dans le but d'obtenir des propositions de sujets en quantité et qualité suffisantes et des sujets élaborés correspondant aux programmes, aux attentes de qualité et aux contraintes de fabrication.

Des modifications ont été apportées au dispositif de collecte des sujets, afin de tenir compte de certaines spécificités et d'améliorer la fluidité de la chaîne d'élaboration.

Ces modifications portent sur :

- la redéfinition des régions responsables de sujets (RRS) et de leur rôle : chaque région est désormais responsable de l'organisation des commissions et des ateliers d'élaboration d'un à trois sujets : **voir annexe A**
- la définition précise des attendus des inspecteurs, sujet par sujet : selon le sujet, la proposition peut être constituée de documents, de choix de thématiques ou de sujets entièrement élaborés : **voir annexe A et précisions en annexe B.**
- la composition des commissions de choix de sujets ou ateliers d'élaboration de sujets : les commissions ou ateliers peuvent, désormais, préparer des sujets pour plus d'une session. Leur composition est variable en conséquence.
- la responsabilité de l'inspecteur coordonnateur dans le cas de sujets pluridisciplinaires ou composés de plusieurs parties : désormais, le rôle de coordonnateur s'étend jusqu'à la signature du Bon à Tirer (BAT).
- les échéanciers : les propositions de sujets et les matériaux pour leur élaboration seront remis à la RRS avant la fin des congés de printemps.

Aucune modification n'est apportée aux principes qui sous-tendent l'élaboration des sujets :

- recherche de la qualité dans le respect des programmes et des attendus de chaque épreuve : **voir annexe C**
- respect des procédures de confidentialité : un sujet élaboré en commission est amené à évoluer. L'inspecteur coordonnateur de l'élaboration du sujet **décide seul** du sujet final.
- qualité des matériaux, qui servent à l'élaboration d'un sujet : matériaux actualisés et reproductibles : **voir annexes C, D et E**

## 1 - Le calendrier relatif à l'élaboration des propositions de sujets :

OPÉRATIONS	DATES
Remise des matériaux demandés par les établissements concernés (annexe A)	7 mai 2013 délai de rigueur (sauf bac S)
Remise des sujets finis par les inspecteurs coordonnateurs à la Mission des examens	Au plus tard le 31 décembre 2013

## **2 - Les responsabilités des différents acteurs :**

### **2-1 - Les Proviseurs et Chefs d'établissement :**

Ils veilleront, dès réception de la présente note, à organiser, à accompagner et à inciter le travail d'équipe des personnels concernés placés sous leur autorité.

Sont concernées les équipes pédagogiques, qu'elles soient composées de personnels titulaires ou non titulaires : enseignants et formateurs dans les établissements publics et privés, dans les lycées, les centres de formation par apprentissage et les centres de formation d'adultes.

Les établissements des DOM et des COM participent également à l'élaboration des propositions de sujets.

Pour ce faire, les chefs d'établissement assureront dans les délais fixés :

- la diffusion de la présente note de service et le commentaire de ses dispositions ; ils veilleront notamment à favoriser le travail en équipe,
- la mise à disposition des référentiels des diplômes actualisés, notes de services en vigueur et annales de sujets,
- la collecte des propositions de sujets, des thématiques et des documents demandés dans les formes précisées en annexes D et E ;
- l'expédition des matériaux à la DRAAF/SRFD ou à la Mission des examens (MEX) (annexe A et adresses en annexe G).

### **2-2 - Les enseignants :**

L'évaluation est une obligation statutaire. Elle est partie intégrante, au même titre que la formation, des missions des enseignants et des formateurs.

Concernant les évaluations écrites, l'importance du choix des sujets et de leur réalisation n'est plus à démontrer ; leur qualité aujourd'hui reconnue est la garantie de la crédibilité des diplômes délivrés.

L'élaboration des sujets ou le choix des thématiques et documents doit être un travail d'équipe qui permet également d'intégrer les formateurs et enseignants débutants ainsi que ceux qui ont la charge nouvelle d'une filière. Elle doit faire l'objet de tous les soins des personnels concernés.

### **2-3 – Les responsables des examens au sein des DRAAF/SRFD :**

En qualité de DRAAF/SRFD désignés « Région Responsable de Sujets » (RRS) il leur appartient :

- de se procurer la liste des établissements potentiellement producteurs de sujets et matériaux et, le cas échéant, de procéder aux relances nécessaires ;
- de mettre en place les commissions ou les ateliers d'élaboration de sujets dans le calendrier imparti en lien avec l'inspecteur coordonnateur du sujet ;
- de veiller à ce que ces commissions ou ateliers se déroulent dans les limites établies de la présente note de service ;
- d'informer la MEX de la périodicité des commissions et de prendre en compte cette périodicité dans la préparation du BOP.

### **2-4 - Les inspecteurs à compétence pédagogique :**

Les inspecteurs à compétence pédagogique sont **désignés** par le doyen de l'Inspection de l'enseignement agricole comme responsables d'un (ou plusieurs) sujet(s). Dans le cas de sujets composés de plusieurs parties ou de plusieurs disciplines, un seul inspecteur est désigné comme coordonnateur et a la responsabilité de l'élaboration du sujet, depuis la collecte du matériau nécessaire à son élaboration jusqu'à l'étape de sa diffusion. En qualité de coordonnateur, il est en lien avec les inspecteurs des autres disciplines, et reste l'interlocuteur

unique de la RRS pour l'organisation des commissions ou atelier d'élaboration des sujets, et de la MEX pour le maquettage des sujets et la signature des Bons à Tirer (BAT).

Il appartient à chaque inspecteur ainsi désigné de :

- répondre dans les délais à la commande qui lui est faite
- respecter les échéances
- respecter les consignes de présentation
- se mettre en accord avec la RRS pour l'organisation des commissions ou des ateliers.

Il a la responsabilité des modalités d'élaboration des sujets : matériaux demandés, établissements sollicités, organisation des commissions ou ateliers d'élaboration, mise en forme définitive des sujets. Cette responsabilité se traduit par la signature du BAT et par la sollicitation qui lui est faite lors de la vigie.

## **2-5 - La DGER - Mission des examens :**

La MEX procède chaque année au recensement des examens et des épreuves pouvant donner lieu à collecte de sujets.

Elle procède au recensement des besoins en sujets en fonction des nouvelles épreuves, des stocks dont elle dispose, des zones géographiques concernées, des sujets élaborés les années antérieures.

Elle établit la commande de sujets : elle précise le nombre de sujets à fournir par épreuve en fonction du recensement des besoins. Au minimum et obligatoirement trois sujets sont commandés par épreuve et par session : un sujet pour juin (ou novembre pour la Nouvelle-Calédonie), un sujet pour le remplacement et un sujet de secours.

Elle assure le maquettage des sujets, leur multiplication et leur diffusion dans les conditions de qualité et de confidentialité requises. Elle assure la vigie des épreuves écrites et la récupération des sujets non utilisés.

Elle assure la conservation des sujets non utilisés d'une année sur l'autre et gère le stock en fonction de l'obsolescence de ces derniers. Elle garde en réserve pour une utilisation future les sujets élaborés pour des sessions ultérieures.

Elle assure à l'issue de la session, l'élaboration et la mise en ligne des « annales ».

## **3- La chaîne d'élaboration des sujets : collecte des matériaux, commissions et ateliers d'élaboration de choix de sujets, transmission des sujets à la MEX:**

### **3-1 – la collecte des matériaux :**

Pour certaines épreuves, les inspecteurs coordonnateurs souhaitent travailler au sein des commissions sur la base de sujets complets comprenant les documents annexes et les grilles d'évaluation. D'autres inspecteurs coordonnateurs préfèrent collecter des documents réunis autour d'une thématique ou des documents permettant d'élaborer des études de cas en adéquation avec les programmes. D'autres enfin préfèrent fournir aux enseignants convoqués des instructions sur les matériaux à amener lors de l'atelier d'élaboration des sujets. Dans ce dernier cas, aucune collecte n'est effectuée.

**L'annexe A** liste le type de matériau sollicité par chaque inspecteur responsable de l'élaboration des sujets. Les équipes pédagogiques se conformeront à la demande.

Dans un souci de clarté d'élaboration ou de choix de thématiques, certaines épreuves font l'objet de recommandations spécifiques précisées en **annexe B**.

### **3-2 – la commission ou l’atelier d’élaboration des sujets**

Le DRAAF/SRFD « Responsable de sujets », en concertation avec l’inspecteur à compétence pédagogique désigné veillera à l’organisation et au bon fonctionnement de ces groupes de travail. Ceux-ci peuvent n’avoir lieu que tous les deux ans voire plus, au choix de l’inspecteur concerné.

L’inspecteur concerné peut également faire parvenir, en accompagnement des convocations, des instructions ou des consignes supplémentaires aux enseignants choisis pour participer aux ateliers d’élaboration de sujets.

#### **a) Composition :**

Que ce soit pour une commission ou pour un atelier d’élaboration de sujets, le nombre de participants retenu par les inspecteurs est le suivant :

- 4 enseignants de la discipline principale
- 2 enseignants de la (ou des) discipline(s) secondaire(s).

Les commissions qui ne comptent pas de discipline principale ou secondaire seront composées au choix de l’inspecteur coordonnateur dans les mêmes limites (4 enseignants pour une discipline, 2 pour chacune des autres).

Le nombre de participants peut être augmenté en fonction du nombre de sujets à préparer : si l’inspecteur souhaite élaborer des sujets pour plusieurs sessions, alors la composition de la commission peut être doublée.

La RRS doit être avertie de ce choix afin de prévoir les dépenses d’une année sur l’autre, la MEX doit être avertie de ce choix afin de maquetter et conserver les sujets ainsi produits d’une année sur l’autre. De plus, il est rappelé que les commissions ou ateliers d’élaboration des sujets qui se tiennent avant le 15 novembre sont comptabilisées sur la gestion financière de l’année en cours. Au-delà du 15 novembre, elles sont comptabilisées sur celle de l’année suivante.

Chaque année, au moment de l’élaboration de la commande, les sujets conservés sont proposés déjà maquetés aux inspecteurs coordonnateurs dans la procédure de reprise des sujets.

#### **b) Désignation - renouvellement :**

Les participants seront convoqués par les DRAAF/SRFD des RRS sur proposition des inspecteurs. Il est souhaitable qu’ils soient désignés pour 2 ans au minimum et que la commission ou l’atelier soit renouvelé par tiers en fonction de la périodicité des convocations.

#### **c) Financement :**

Les DRAAF/SRFD concernées seront attributaires des crédits utiles à la couverture des frais de déplacement engagés par les membres sur la ligne 143-05-03.

### **3-3 – la transmission des sujets à la MEX**

A l’issue des commissions de choix de sujets ou des ateliers d’élaboration des sujets, chaque inspecteur coordonnateur d’épreuve adressera les sujets à la Mission des examens de la DGER (MEX), **sous pli confidentiel ou en prenant rendez-vous avec la cellule sujets**, en respectant les consignes de présentation et de transmission qui sont données par la MEX lors de la commande. Les sujets sous forme numérique peuvent également être déposés sur la plate-forme NUXEO. Lors du dépôt du sujet, un accusé de réception est signé par la MEX rendant compte des documents remis.

Après maquettage, la procédure de relecture et de signature du BAT est dématérialisée : sur la plate-forme NUXEO l'inspecteur coordonnateur relit le sujet déposé, sollicite les modifications qu'il juge nécessaires et signe le BAT. Plus aucune modification n'est possible à compter de cette signature.

Je vous demande de bien vouloir porter la présente note à la connaissance de l'ensemble des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le Sous-Directeur des politiques de formation et d'éducation

Signé : Philippe VINCENT

#### **5 - Annexes :**

- **ANNEXE A** : Appel à sujets : zones géographiques et RRS.
- **ANNEXE B** : Recommandations spécifiques
- **ANNEXE C** : Consignes générales pour l'élaboration de sujet d'épreuve écrite
- **ANNEXE D** : Construction d'une proposition de sujet d'épreuve écrite
- **ANNEXE E** : Fiche de proposition de sujet
- **ANNEXE F** : Liste des sujets zéro disponibles sur Chlorofil
- **ANNEXE G** : Adresses des DRAAF-SRFD et Mission des examens (MEX)

## ANNEXE A

Définition des zones géographiques :

Nord-Est	Alsace, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Lorraine, Ile-de-France, Nord Pas de Calais, Picardie
Nord-Ouest	Bretagne, Centre, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de la Loire
Sud-Ouest	Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes
Sud-Est	Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes Côte d'Azur, Rhône-Alpes
DOM/COM	Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis

### **CAPA**

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	Traitement de données mathématiques (CAPA rénové)	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Ile de France
	Expression française et communication (CAPA rénové)	Sujet complet	Nord-Est – Sud-Est + DOM/COM	Ile de France

### **BEPA**

OPTIONS	ÉPREUVE	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	E1	Consignes envoyées lors des convocations		

### **BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE**

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Série STAV</i>	1 - La langue française, les littératures et autres modes d'expression	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Midi-Pyrénées
	4 - Maths et TIM	Sujet complet	Sud-Ouest – Nord-Ouest + DOM/COM,	Rhône-Alpes
	5 - Philosophie	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Midi-Pyrénées
	6 – Histoire-géographie	Sujet complet	Sud-Est – Nord-Est	Rhône-Alpes
	6 – Sciences économiques	Choix d'une thématique accompagnée de documents l'illustrant	Nord-Est	Bourgogne
	7 – Sciences du vivant	Sujet complet	DOM/COM	Aquitaine
	8 – Sciences de la matière	Sujet complet	Nord-Est	Bourgogne

## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL

### Épreuve terminale - Biologie-Écologie

Arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées sanctionnés par le baccalauréat général.

Arrêté du 22 juillet 2011 modifiant l'arrêté du 15 septembre 1993 relatif aux épreuves du baccalauréat général à compter de la session 1995.

<http://eduscol.education.fr/pid23233-cid46204/serie-s.html>

<http://eduscol.education.fr/pid23233-cid46201/definitions-des-Epreuves-du-baccalaureat-general.html>

Note de service DGER/SDPOFE/N2011-2146 du 8 novembre 2011

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Série S</i>	Épreuve n°6 « Écologie agronomie et territoires »	Sujet complet	Des instructions parviendront aux enseignants sollicités	Centre

\* Les enseignants doivent demander les consignes au SRFD Centre

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Bio-industries de transformation</i>	E6 : Épreuve d'éducation socio-culturelle	Sujet complet	France entière	Poitou-Charentes
<i>Toutes options</i>	E1 : Expression et monde contemporain : Français	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Est + DOM/COM	Pays de la Loire
	E1 : Expression et monde contemporain : Histoire-géographie	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Est + DOM/COM	Pays de la Loire
	E4 : Culture technologiques/mathématiques	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Ouest + DOM/COM	Pays de la Loire
	E4 : Culture technologiques/Sciences	Consignes envoyées lors des convocations		
<i>Agroéquipements</i>	E5 : Choix techniques	Pas d'appel à sujet		
<i>Aménagements paysagers</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Lorraine
<i>Conduite et gestion de l'exploitation agricole</i>	E5 : Systèmes à dominante cultures	Choix d'une thématique accompagnée d'une ou plusieurs problématiques et de documents authentiques permettant de construire des études de cas contextualisées	France entière + DOM/COM	Nord-Pas de Calais
	E5 : Vigne et Vin	Choix d'une thématique accompagnée de documents	France entière	Mission des examens (MEX)
	E5 : Systèmes à dominante élevage	Sujet complet	Nord-Ouest	Bretagne
	E5 : Elevage et valorisation du cheval	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Ouest	Bretagne
	E5 : CGEH	Sujet complet	Nord-Ouest – Sud-Ouest	Bretagne
<i>CGESCF</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France entière	Bretagne

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL - agricole (suite)

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Forêt</i>	E 5 : Justification de choix techniques	Pas d'appel à sujets		
<i>Gestion des milieux naturels et de la faune</i>	E5 : Justification de choix techniques	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Champagne-Ardenne
<i>Laboratoire, contrôle, qualité</i>	E5 : Choix techniques	Consignes envoyées lors des convocations		
<i>Productions aquacoles</i>	E5 : Sciences appliquées et technologie	Sujet complet	France entière	Limousin
<i>Productions horticoles</i>	E5 : Choix techniques	Consignes envoyées lors des convocations	Sud-Est	
<i>Technicien-conseil vente en alimentation</i>	E5 : Choix techniques	Consignes envoyées lors des convocations	France entière	
<i>Technicien-conseil vente en animalerie</i>	E5 : Choix techniques	Consignes envoyées lors des convocations	France entière	
<i>Technicien conseil-vente en produits de jardin</i>	E5 : Choix techniques	Consignes envoyées lors des convocations	France entière	
<i>Technicien en expérimentation animale</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	France entière	PACA
<i>SAPAT</i>	E5 : Choix techniques	Sujet complet	Nord-Est + DOM/COM	Picardie

## BTSA

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>Toutes</i>	Épreuve E1 : Expression française et culture socio-économique	Sujet complet	Nord-Est + DOM/COM	Ile de France
	Épreuve E4 : Traitement de données	Sujet complet	Nord-Est – Sud-Est	Alsace
<i>ACSE</i>	2 <sup>ème</sup> GROUPE : Épreuve D	Sujet complet	France entière	Alsace
	Épreuve E	Sujet complet	France entière	Alsace
<i>Aquaculture</i>	Épreuve E	Pas d'appel à sujets		
	Épreuve F	Consignes lors des convocations		
<i>Aménagements paysagers</i>	ET2	Sujet complet	DOM/COM	Lorraine
	Épreuve D	Consignes envoyées lors des convocations		

**BTSA (suite)**

OPTIONS	ÉPREUVES	OBJET DE L'APPEL	INTERRÉGIONS PROPOSANT DES SUJETS	DESTINATAIRE DES MATERIAUX
<i>ANABIOTEC</i>	Épreuve E5	Consignes lors des convocations (choix d'une thématique accompagnée de documents)		
	Épreuve E7-1	Consignes lors des convocations (choix d'une thématique accompagnée de documents)		
<i>DATR</i>	Épreuve E5	Consignes lors des convocations		
	Épreuve E7-1	Consignes lors des convocations		
<i>Développement agricole des régions chaudes</i>	2 <sup>ème</sup> GROUPE : Épreuve D	Sujet complet	DOM/COM	Rhône-Alpes
	Épreuve E	Sujet complet	DOM/COM	Guadeloupe
<i>Génie des équipements agricoles</i>	Épreuve E7-2	Sujet complet	France entière	Centre
<i>Gestion et maîtrise de l'eau</i>	Épreuve E7-2	Sujet complet	France entière	Languedoc-Roussillon
<i>Gestion et protection de la nature</i>	Épreuve E5	Sujet complet	France entière + DOM/COM	Languedoc-Roussillon
	Épreuve E7-2	Sujet complet	France entière + DOM/COM	
<i>Gestion Forestière</i>	Épreuve F	Sujet complet	Nord-Ouest	Franche-Comté
<i>Productions animales</i>	Épreuve E7-1	Sujet complet	France entière	Limousin
<i>Sciences et technologies des aliments</i>	Épreuve E5	Consignes lors des convocations : choix d'une thématique accompagnée de documents		
	Épreuve E6	Consignes lors des convocations : choix d'une thématique accompagnée de documents		
<i>Technico-commercial</i>	Épreuve E5	Consignes lors des convocations		

## Régions responsables de sujets (RRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers

Régions RS	Diplômes	Epreuves
Alsace	BTSA (toutes options)	E4
	BTSA ACSE	D
	BTSA ACSE	E
Aquitaine	BTSA Aqua	E
	BAC TECHNO STAV	E7
Auvergne	BAC PRO TCV Animalerie	E5
	BTSA TC	E5
Basse Normandie	BAC PRO LCQ	E5
	BTSA ANABIOTEC	E5
	BTSA ANABIOTEC	E7-1
Bourgogne	BTSA AP	D
	BAC TECHNO STAV	E6 économie
	BAC TECHNO STAV	E8
Bretagne	BAC PRO CGECF	E5
	BAC PRO CGEH	E5
	BAC PRO CGEA EVC	E5
	BAC PRO CGEA SDE	E5
Centre	BAC PRO (toutes options)	E4 Sciences
	BEPA (toutes options)	E1
	BTSA GDEA	E7-2
Champagne-Ardenne	BAC PRO Forêt	E5
	BAC PRO GMNF	E5
	BAC PRO PH	E5
Franche-Comté	BTSA (toutes options)	B
	BTSA GF	F
	BTSA DATR	E5
	BTSA DATR	E7-1

## Régions responsables de sujets (RRS) et de l'organisation des commissions ou ateliers (suite)

Régions RS	Diplômes	Epreuves
Guadeloupe	BTSA DARC	E
	BTSA DARC	D
Haute-Normandie	BTSA STA	E5
	BTSA STA	E6
Ile de France	BTSA (toutes options)	E1
	CAPA(toutes options)	C1
	CAPA (toutes options)	C2
Languedoc Roussillon	BTSA Gemeau	E7-2
	BTSA GPN	E5
	BTSA GPN	E7-2
Limousin	BAC PRO Aqua	E5
	BTSA Aqua	F
	BTSA PA	E7-1
Lorraine	BAC PRO AP	E5
	BTSA AP	ET2
Midi Pyrénées	BAC PRO agroéquipement	E5
	BAC TECHNO STAV	E1
	BAC TECHNO STAV	E5
Nord-Pas-de- Calais	BAC PRO CGEA SDC	E5
	BAC PRO CGEA VV	E5
Pays de la Loire	BAC PRO (toutes options)	E1 Histoire-géographie
	BAC PRO (toutes options)	E1 Français
	BAC PRO (toutes options)	E4 mathématiques
Picardie	BAC PRO SAPAT	E5
	BAC PRO TCV-alimentation	E5
	BAC PRO TCV-Jardinerie	E5
PACA	BAC PRO TEA	E5
Rhône Alpes	BAC TECHNO STAV	E4
	BAC TECHNO STAV	E6

## ANNEXE B

### **RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES**

#### **BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE STAV**

##### **Épreuve E6**

Les parties sciences économiques et histoire-géographie de l'épreuve E6 seront fournies sur des supports numériques indépendants.

Pour la partie histoire-géographie, les documents iconographiques (tableaux, gravures, photographies) ainsi que les cartes et les textes. Tous les documents doivent être identifiés (auteur, date, éditeur, site, etc.), reproductibles et lisibles en noir et blanc.

#### **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Toutes**

##### **Épreuve E1 : Histoire-géographie :**

Les documents iconographiques (tableaux, gravures, photographies) ainsi que les cartes et les textes. Tous les documents doivent être identifiés (auteur, date, éditeur, site, etc.), reproductibles et lisibles en noir et blanc.

#### **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : SAPAT**

##### **Épreuve E5**

Le sujet doit être réalisé en interdisciplinarité (ESF, Bio, ESC) et non trois disciplines juxtaposées.

Le sujet prend appui sur une situation professionnelle.

Deux sujets « zéro » seront mis en ligne début 2013.

L'épreuve E 5 certifie la capacité C 5 du référentiel de certification :

- **Analyser les besoins des personnes liés à une activité de service**

La capacité C 5 comporte trois capacités intermédiaires :

- **C 5.1 Repérer les caractéristiques socioculturelles des personnes en milieu rural.**
- **C 5.2 Caractériser les conséquences des pathologies liées au handicap, à la vieillesse, à la maladie et aux conduites à risques.**
- **C 5.3 Repérer les besoins des personnes dans leur environnement juridique, social et familial.**

Cette épreuve ponctuelle terminale écrite est adossée au MP1, y compris les objectifs pluridisciplinaires.

#### **Construction des sujets**

##### **1. Contenu des sujets**

- L'épreuve E5 est une **épreuve intégrative et non une juxtaposition de trois disciplines**
- Elle prend appui sur **un ou plusieurs document(s)** présentant **une ou des situation(s) professionnelles(s)** relative(s) au service à la personne.
- Elle porte sur des savoirs associés de Biologie humaine, d'ESC et d'ESF.
- Les limites de connaissances sont celles du référentiel de formation.
- Le questionnement fait appel aux acquis de l'ensemble du module MP1.
- Le sujet permet de valider **au moins deux sous objectifs de biologie, deux sous objectifs d'ESF appartenant à des objectifs différents et deux sous objectifs d'ESC.**
- L'importance relative des trois champs disciplinaires concernés dans l'évaluation est en lien avec leurs horaires respectifs dans le module MP1, sans qu'une stricte proportionnalité ne soit visée. Elle peut donc varier d'une épreuve à l'autre. Elle peut être différente, si les spécificités du sujet rendent sa modification nécessaire.
- Une grille d'évaluation critériée précisant les compétences évaluées est fournie avec chaque sujet.
- Les compétences évaluées sont au nombre de quatre : **Restituer, S'informer, Réaliser et Reasonner.**

Exemples de déclinaison possible des compétences :

Compétences	Exemples
<b>Restituer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Restituer de façon simple</li><li>• Restituer de façon organisée</li></ul>
<b>S'informer</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Tirer des informations d'un texte, d'un graphe, de cartes, d'un tableau, d'un schéma, d'un dessin, d'une image</li></ul>
<b>Réaliser</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Construire un tableau</li><li>• Réaliser un schéma</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser un dessin</li> <li>• Autre</li> </ul>
<b>Raisonner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comparer, mettre en relation</li> <li>• Suivre une démarche scientifique</li> <li>• Critiquer</li> <li>• Utiliser un modèle</li> <li>• Autre</li> </ul>

- Dans la grille, les questions sont triées par compétences.
- Les capacités intermédiaires sont précisées au niveau des indications de correction.
- Toutes les compétences sont représentées par au moins une question.
- La part dévolue à la compétence **Raisonner** est d'au moins 35%.
- La notation n'est pas basée sur l'accumulation de mots clés, de réponses ou d'expressions attendues.
- La notation n'est pas subdivisée au 0,25<sup>ème</sup> de point.
- Le degré d'acceptabilité de chacune des 4 compétences est évalué de manière globale et non parcellaire.

## 2. Forme des sujets

- **Ils sont obligatoirement fournis sous forme informatique.**
- Ils sont écrits en ARIAL 11.
- Ils portent une grille d'évaluation indiquant la compétence validée par chacune des questions.
- Les disciplines ne sont pas indiquées sur les sujets.
- Ils sont accompagnés d'indication de corrections rédigées en ARIAL 10 dont la forme est identique à celle utilisées pour les indicateurs de correction des sujets 0.
- Chaque exercice, ou chaque partie, est introduit par un court texte précisant le contexte.
- Les questions validant des compétences,
  - ne comportent pas de données,
  - débutent par un verbe d'action.
- Chaque question n'évaluant qu'une compétence, ne comporte qu'un verbe d'action à l'infinitif.
- Les illustrations comportent obligatoirement une source précise : auteur, titre du support dont ils sont extraits, date de publication du support.
- Les illustrations sont fournies **en noir et blanc**.
- Les documents sont clairs, lisibles, **aisément photocopiables en noir et blanc**. Ils portent **obligatoirement** une référence complète.
- En biologie, les unités employées appartiennent au système MKSA. Elles respectent les modalités d'écriture actuellement en vigueur : g.L<sup>-1</sup> au lieu de g/l ou de gramme par litre par exemple.

### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : CGEH

#### Épreuve E5

Ces sujets ont pour base des situations professionnelles, des documents professionnels et font appel à des connaissances techniques et biologiques Ils s'appuient sur l'enseignement conduit principalement .dans le module MP4 et vise à évaluer l'atteinte de la capacité C5 : *Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités hippiques.*

### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : CGESCF

#### Épreuve E5

Ces sujets ont pour base des situations professionnelles, des documents professionnels et font appel à des connaissances techniques et biologiques Ils s'appuient sur l'enseignement conduit principalement .dans le module MP4 et vise à évaluer l'atteinte de la capacité C5 : *Justifier des choix techniques liés à la conduite des activités d'élevage et de pension.*

### BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option Productions horticoles

#### Épreuve E5 : choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5 : Raisonner des choix techniques liés à la conduite d'un processus de production horticole

- C5.1- Présenter les relations entre les composantes de l'agrosystème horticole et les modes de conduite des productions

- C5.2 - Raisonner les interventions techniques

Le sujet présente une ou plusieurs situations contextualisés dans le domaine de la production horticole (productions florales, légumières, arboriculture fruitière et pépinières). La compréhension du sujet doit être accessible à tout candidat quel que soit le ou (les) support(s) professionnel(s) choisi(s). Il est composé de plusieurs documents indépendants de natures variées : articles techniques, technologiques à orientation scientifique, schémas, tableaux d'analyse, de résultats, de courbes... La (ou les) problématique(s) proposée(s) au travers des documents doit apparaître clairement et doit permettre de définir le thème du sujet qui sert de fil conducteur pour le questionnement.

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option AGROEQUIPEMENT

### Épreuve E5

Le sujet est pluridisciplinaire sur un thème unique : Agroéquipement/Sciences physiques.

## BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL CGEA Option SDC

### Épreuve n°5 : SCIENCES APPLIQUEES et TECHNOLOGIE

Capacité visée par l'épreuve E5 : C5 – Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production.

C5-1 : Mettre en relation le fonctionnement du peuplement végétal avec les états du milieu

C5-2 : Raisonner les interventions techniques sur une culture.

Le sujet E5 s'appuie sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel de diplôme et présente un intérêt au-delà des particularités régionales. Il s'articule, si possible, autour d'un ou de deux thème(s).

La nature du sujet doit permettre d'évaluer des connaissances techniques et scientifiques mais surtout des capacités de raisonnement, d'analyse et éventuellement de prise de décisions dans un contexte professionnel. Il est important de proposer des études de cas contextualisées et de ne pas se limiter à des questions de cours.

Ainsi, les équipes fournissent une proposition qui permet de bâtir des études de cas contextualisées.

L'équipe, dans sa proposition :

- Précise le ou les **thème(s)** supports choisi(s) ;
- Précise la ou les **problématique(s)** retenue(s) ;
- Décrit le **contexte** dans lequel le candidat doit se situer pour aborder la problématiques,
- Inclut obligatoirement des **documents** exploitables récents et référencés en privilégiant les documents visuels : schémas, tableaux, articles de presse... (liste non exhaustive ci-après) ;
- Indique les principales attentes vis-à-vis du candidat.

Cette proposition doit être fournie sous forme papier ET sous forme numérique sur un CD ou un DVD. La qualité des documents fournis doit permettre leur reproduction.

Parmi ces documents, on peut trouver (liste non exhaustive) :

- Parcellaire, assolement, rotation ;
- Données météorologiques ;
- Analyses de terre, profil cultural ;
- Analyse de végétal ;
- Itinéraires techniques, suivi de cultures,
- Références locales ;
- Résultats d'expérimentation ;
- Extrait d'ouvrages scientifiques, de revues techniques ou supports professionnels.

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option CGEA Vigne et Vin**

### **Épreuve E5**

Capacité du référentiel de certification visée par l'épreuve E5 : « *Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production* »

Les sujets s'appuient sur des situations professionnelles qui s'inscrivent dans le champ du référentiel du diplôme et présente un intérêt national au-delà des particularités régionales. Ils s'articulent, si possible, autour d'un ou deux thèmes.

La nature des sujets doit permettre d'évaluer des connaissances techniques et scientifiques mais surtout des capacités d'analyse et éventuellement de prise de décisions.

Il est donc important de proposer des études de cas concrètes traitant de problématiques diversifiées (viticoles et œnologiques), construites à partir de réalités professionnelles de terrain et de ne pas se limiter à des questions de cours.

Les propositions de sujets, numérisées sur CD ou DVD :

- *précisent le ou les thème(s) supports choisi(s),*
- *comportent, obligatoirement, des documents d'aide à l'élaboration du sujet actualisés et référencés pour être exploitables : schémas, données concernant le contexte de la situation ou du cas proposés, références locales, analyses (terre, œnologiques, etc.), résultats d'expérimentation, articles de presse ; ces documents sont présentés en version papier au format A4 et, si possible, en version numérisée ; ils doivent être d'excellente qualité.*
- *indiquent les principales attentes vis à vis du candidat.*

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Aménagements paysagers**

### **Les visées de l'épreuve E5**

Contrairement à l'ancienne épreuve du Bac Professionnel Travaux Paysagers, celle-ci ne vise pas à évaluer des connaissances techniques pour elles-mêmes, mais fait appel à la capacité du candidat à mobiliser de telles connaissances et son expérience, pour justifier les choix techniques.

Les choix techniques sur lesquels portent les justifications sollicitées sont effectués par le chef de l'entreprise ou du service. Ces choix ont été formulés en réponse aux demandes d'un commanditaire, en fonction des éléments du contexte du chantier et de l'entreprise ou du service qui doit les réaliser.

La capacité C5, évaluée par l'épreuve E5, repose sur la maîtrise par le candidat de connaissances pluridisciplinaires et sur son aptitude à les articuler pour répondre à une problématique professionnelle contextualisée.

L'épreuve E6 évalue la capacité à analyser le déroulement d'un chantier auquel le candidat a participé dans le cadre de sa formation en milieu professionnel. La capacité à mettre en œuvre des solutions techniques est évaluée par l'épreuve E7.

### **La diversité des sujets possibles pour l'épreuve E5**

Le sujet zéro<sup>1</sup> n'est qu'un exemple parmi de nombreux possibles. Il indique le cadre et l'esprit, mais laisse une grande latitude par rapport aux propositions qu'il sera possible de formuler.

Les propositions de sujets qui seront élaborées par les équipes pédagogiques devront, comme ce sujet zéro, présenter une description de contexte.

La description du contexte doit être suffisante pour permettre la résolution des problèmes posés quelque soit l'origine géographique des candidats. Il ne faut pas non plus que des candidats soient avantagés par une connaissance préalable d'un type de contexte trop particulier<sup>2</sup>. La description du contexte ne doit pas comporter un volume de documents nécessitant une durée de lecture dépassant 30 minutes.

Si une question porte sur les caractéristiques d'un végétal, l'information donnée dans le sujet doit être suffisante pour que tout candidat puisse être en mesure de développer le raisonnement nécessaire à la proposition de réponse.

<sup>1</sup> En ligne sur le site Internet Chlorofil.

<sup>2</sup> NB : pour les zones géographiques non métropolitaines, il convient toutefois de formuler des propositions de sujets adéquates aux contextes tropicaux.

On peut tout à fait envisager d'utiliser comme support d'une formulation de sujet d'autres types de documents ou situations professionnelles que ceux utilisés dans ce sujet zéro. Par exemple : article de presse, devis, cahier des clauses techniques particulières... décrivant une ou des situations professionnelles concrètes. Ces situations support prendront en compte les réglementations en vigueur (urbanisme, sécurité, règles sanitaires...). Les propositions de sujets peuvent être très diverses, pour autant qu'elles respectent des caractéristiques de conformité à la nouvelle forme d'évaluation des capacités.

Il est dans tous les cas nécessaire que la proposition tienne compte des points suivants :

- respect des objectifs de l'épreuve (NS du 11 octobre 2010) : se référer aux capacités intermédiaires ;
- présentation à partir d'un support de situation, proche de la situation professionnelle que pourra rencontrer le jeune diplômé ;
- les questions posées dans le sujet doivent amener à mettre en relation des connaissances acquises dans différentes disciplines, au service de la résolution de problématiques professionnelles concrètes.

Compte tenu de la structure de l'épreuve et de son lien au module d'enseignement MP2, les disciplines mobilisées sont les Sciences et Techniques de l'Aménagement Paysager, les Sciences Économiques Sociales et de Gestion, et la Biologie-Écologie.

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Gestion des milieux naturels et de la faune**

### **Épreuve E5**

#### **Diversité des sujets :**

Les attendus de l'épreuve, se trouvent dans les arrêtés et notes de services d'application.

Le sujet s'appuie sur des éléments de contexte contenus dans des documents, dont le nombre ne dépasse pas 4, qui illustrent les différents champs des STAE, de la biologie-écologie et des SESG... le volume des documents devrait être limité à trois pages et la lecture du sujet ne devrait pas excéder trente minutes.

Les documents permettent de cerner une problématique de gestion des milieux naturels et de la faune qui est étudiée. Ils reflètent des préoccupations actuelles. Ils peuvent être relatifs à un cas précis, très localisé.

Ils sont authentiques et illustrent les trois champs précisés ci-dessus. Les informations qu'ils apportent sont suffisantes pour permettre au candidat de développer le raisonnement nécessaire à la proposition d'une réponse pertinente à la problématique posée.

Des supports variés peuvent être proposés : article de presse, devis, cahier des clauses techniques particulières, plans de gestion, extraits de documents de planification écologique, schémas, photographies, cartes, documents techniques divers. Ils sont toujours en rapport avec une situation professionnelle, riche en problématiques construites, qui illustre un type de thème clé de la formation.

La formulation des questions permettant d'atteindre les objectifs de l'épreuve E5 est variée. Les questions nécessitent des réponses rédigées, dont la longueur et la précision dépend du verbe d'action initiant la question correspondante. Les arguments présentés dans les réponses s'appuient sur les éléments de contexte proposés par les documents fournis. Ils en exploitent aussi les dimensions techniques, socioéconomiques et écologiques. Les réponses peuvent nécessiter de mobiliser les trois dimensions de façon intégrée, être basées sur l'une ou l'autre d'entre elles ou être plus générales.

#### **Principes de construction d'un sujet**

Chaque sujet est élaboré en commun par trois enseignants, représentant chacun l'une des trois disciplines validées par l'épreuve E5.

Chaque sujet présente une thématique problématisée professionnelle. En fonction des exemples dont elles disposent, les équipes trouveront dans le référentiel des modules MP4, MP5 et MP6, ainsi que dans les documents d'accompagnement correspondants, les typologies référentes dont elles ont besoin.

Bien que la thématique professionnelle choisie soit générique, le sujet élaboré illustre une situation réelle précise, pouvant être très localisée et spécifique, prenant en compte les trois valences évaluées dans l'épreuve E5 de façon précise et équilibrée. La situation proposée sera assez riche pour être déclinée par les candidats en fonction de leur propre expérience professionnelle. Les documents proposés sont suffisamment explicites pour que la thématique professionnelle choisie soit compréhensible par tous. Leur élaboration est préalable à celle du questionnement.

Le sujet n'est pas constitué **par trois parties disciplinaires juxtaposées**, mais d'un ensemble de **questions où les disciplines ne sont pas identifiables**. Le questionnement est construit en trois parties dont le schéma est pratiquement constant :

- première partie : les notions à expliciter, relevant de façon équilibrée d'aspects biologiques et écologiques, réglementaires et socioéconomiques et des sciences et techniques de l'aménagement permettent de focaliser l'attention des candidats sur des points clés de la problématique de gestion abordée dans le sujet ;

- deuxième partie : des questions précises, en nombre limité, permettent au candidat de construire sa démarche de problématisation ;
- troisième partie : le questionnement proposé permet au candidat, en s'inspirant de la démarche de la deuxième partie, de présenter avec suffisamment de précisions les éléments de contexte d'une activité concrète pouvant illustrer la problématique de gestion dégagée. Le candidat expose alors des éléments de contexte lui permettant de justifier de façon rigoureuse les choix techniques d'une activité de GMNF à laquelle il a concrètement participé.

### **Formalisation des sujets**

- Le sujet est introduit par un court paragraphe présentant le contexte de l'étude et les documents.
- Les documents portent un titre significatif.
- Les indicateurs d'évaluation ne comportent aucune notation inférieure à 1 point, que ce soit pour des questionnements ou pour des légendes.
- Les questions validant des compétences, elles :
  - ne comportent pas de données,
  - débutent par un verbe d'action à l'infinitif.
- Chaque question n'évaluant qu'une compétence, elle ne comporte qu'un seul verbe d'action à l'infinitif.
- Les questions posées respectent le référentiel et sont en accord avec le contenu des documents d'accompagnement.
- Les attentes précisées dans la grille de correction, les précisions données dans les trois documents et le questionnement sont en concordance.

### **Règles de présentation du sujet**

Les instructions et consignes générales présentées dans la note de service portant sur l'élaboration des sujets d'épreuves écrites des examens doivent être rigoureusement respectées.

L'ensemble de ces indications sera utilement re-mobilisé à l'occasion de l'élaboration des propositions de sujets pour les sessions d'examen ultérieures.

### **Forme du sujet pour le GMNF :**

Il comporte quatre pages au maximum ;

- **Les disciplines ne sont pas indiquées sur le sujet ;**
- Les autorisations d'utilisation nécessaires sont jointes, au besoin ;
- Les autorisations des droits d'utilisation des documents (IGN, par exemple...) ont été réalisées auprès des organismes ou des personnes concernées ;
- Les unités employées appartiennent au système MKSA. Elles respectent les modalités d'écriture actuellement en vigueur : g.L-1 au lieu de g/l ou de gramme par litre par exemple.

Remarques :

- **BIBLIOGRAPHIE :** Le manuel « La nature pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Productions aquacoles**

### **Épreuve E5**

Le sujet doit comporter des questions rédigées et être accompagné du barème.

Le sujet comporte 20 points répartis comme suit :

- 1<sup>ère</sup> partie sur 12 points : sujet contextualisé traitant les aspects biologiques (MP4), physico-chimiques (MP4) et aquacoles (MP4 et MP5) avec documents ;
- 2<sup>ème</sup> partie sur 8 points : sujet aquacole (MP5) avec documents.

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : TCV Alimentation**

### **Épreuve E5**

Le sujet permet de valider la capacité C5 en s'appuyant sur les sous-capacités définies.

Il s'appuie sur des documents techniques et /ou économiques d'actualité, en nombre limité.

Les modules concernés par l'épreuve sont les modules MP1 et MP2. Ce sont des modules transversaux aux deux options.

**L'épreuve n'est donc pas liée à l'option : les documents doivent permettre de valider la capacité quelle que soit l'option du candidat.**

L'épreuve peut amener le candidat à :

(MP1) :

- expliquer comment la matière première, animale ou végétale est produite et est à l'origine des produits alimentaires, pris au sens large, incluant le vin et autres boissons ;
- décrire et expliquer la composition et l'évolution des matières premières et des produits transformés ;
- identifier le ou les procédés de stabilisation principaux qui ont été appliqués au produit ;
- expliquer l'objectif et le mode d'action de l'opération mise en œuvre par rapport au produit concerné ;
- faire le lien entre transformation et conditions de conservation du produit obtenu ;
- expliquer le fonctionnement d'une installation adaptée aux objectifs de conservation du produit ;
- présenter les bonnes pratiques d'hygiène ;
- montrer comment le marché de l'alimentaire répond aux besoins des consommateurs ;
- discuter des évolutions sociétales en matière d'alimentation ;
- présenter les risques sanitaires.

(MP2) :

- analyser un marché (amont et aval, offre et demande) ;
- interpréter des résultats d'étude ;
- identifier et analyser la politique mercatique d'un producteur ou d'un distributeur : mercatique stratégique, d'étude, opérationnelle ;
- faire des propositions de mercatique opérationnelle.

Forme du sujet, évaluation :

L'évaluation porte sur les champs disciplinaires des modules MP1 et MP2 ; la répartition des points entre les différentes disciplines évaluées sera liée à la thématique du sujet. Il est souhaitable que les 3 disciplines (biologie-écologie, génie alimentaire et sciences économiques sociales et de gestion-gestion commerciale) correspondant aux deux modules soient présentes mais sans identification de parties distinctes.

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : TCV – Produits de jardin**

### **Épreuve E5**

Le sujet permet de valider la capacité C5 en s'appuyant sur les sous-capacités définies ci-dessous :

**C 5.1- Présenter les caractéristiques scientifiques et technologiques des produits**

**C 5.2- Adapter le conseil aux attentes des clients en prenant en compte les évolutions sociétales**

**C 5.3- Prendre en compte la politique mercatique de l'entreprise**

Il s'appuie sur l'analyse de documents techniques et /ou économiques d'actualité joints au sujet.

Les modules concernés par l'épreuve sont les modules MP1 et MP2.

L'épreuve peut amener le candidat à :

(MP1) :

- identifier des êtres vivants et leurs cycles de développement qui participent au fonctionnement de l'écosystème jardin ;
- décrire et expliquer les relations inter et intra spécifiques entre êtres vivants ;
- mettre en relation les éléments du biotope et de la biocénose et repérer les associations d'espèces qui participent à la biodiversité fonctionnelle ;
- présenter les pratiques de préservation et les adapter à un écosystème jardin,- montrer l'importance des fonctions biologiques, du sol ou support de culture et du climat sur le fonctionnement du végétal ;
- mettre en relation les sensibilités des végétaux aux diverses agressions dans un contexte donné pour réaliser un diagnostic ;
- identifier les principales méthodes et stratégies de phytoprotection ;
- formuler un conseil avisé en proposant des solutions techniques adaptées à la situation ;

- caractériser les produits phytopharmaceutiques et présenter les obligations réglementaires ;
- discuter des évolutions sociétales en matière de préservation de la santé du consommateur et/ou de l'utilisateur et de l'environnement.

(MP2) :

- analyser un marché (amont et aval, offre et demande),
- interpréter des résultats d'étude ;
- identifier et analyser la politique mercatique d'un producteur ou d'un distributeur : mercatique stratégique, d'étude, opérationnelle ;
- faire des propositions de mercatique opérationnelle.

#### Forme du sujet, évaluation :

L'évaluation porte sur les champs disciplinaires des modules MP1 et MP2 ; la répartition des points entre les différentes disciplines évaluées sera liée à la thématique du sujet. Il est souhaitable que les 3 disciplines (biologie-écologie, sciences et techniques horticoles et sciences économiques sociales et de gestion-gestion commerciale) correspondant aux deux modules soient présentes mais sans identification de parties distinctes

## **BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL Option : Forêt**

### **Modalités d'écriture du sujet de l'épreuve**

L'épreuve E5 valide la capacité C5 du référentiel de certification : *C5 « Justifier des choix techniques de travaux forestiers »* relative au module MP2.

#### **Forme :**

- Sujet écrit :

Limiter le libellé du sujet à une page environ.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique problématisée ;
- un chapeau introductif présentant le contexte général orienté sur le thème choisi ;
- un questionnement en trois parties a, b, c ;
- la liste des documents numérotés.

Les questions sont formulées avec un verbe d'action bien choisi. Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

- Documents :

Trois pages environ relatives à une thématique illustrée par une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en limitant les longs textes.

La lecture des documents pour le candidat ne doit pas excéder une demi-heure sur la durée de l'épreuve.

Il y a obligation à indiquer la source des documents proposés (ouvrage, site Internet,...). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... » avec la référence).

Veiller à la lisibilité des documents (typographie, photographies en noir et blanc,...).

#### **Modalités :**

- Capacités visées :

Les 3 capacités intermédiaires doivent être prises en compte dans le questionnement, et leur répartition adaptée au sujet :

C5.1 Identifier les composantes écologiques influençant le choix technique.

C5.2 Repérer les enjeux techniques, socioéconomiques et environnementaux de la gestion forestière.

C5.3 Repérer les mesures réglementaires relatives au secteur.

Une même question peut correspondre à deux capacités intermédiaires.

Respecter l'équilibre entre les trois disciplines : STAE, SESG, Biologie-écologie.

- Structuration du sujet :

Respecter la structuration en trois parties :

- première partie :

« Le candidat explicite des éléments en lien avec les documents supports ».

Le questionnement est donc en relation avec la lecture et la compréhension des documents. Il ne s'agit pas de formuler des questions « de cours » mais de proposer des questions permettant la mobilisation des connaissances acquises au cours de la formation, tout en restant en lien avec les documents.

Cette partie peut comporter 5 à 6 questions, visant les trois domaines (STAE, SESG, Biologie-écologie).

Cibler les verbes du questionnement : citer, identifier, repérer, situer, expliquer (les termes, ....)....

- deuxième partie :

« Le candidat justifie les enjeux des travaux ou activités présentés dans les documents ». Il « doit préciser les contextes écologique, socio-économique, réglementaire et technique afin de justifier les choix techniques ».

Cette partie peut comporter 5 à 7 questions portant sur les objectifs, les enjeux, les impacts, les finalités,....des actions techniques et des interventions.

Cibler les verbes du questionnement : expliquer, justifier, caractériser... Les questions sont posées dans une suite logique, permettant de contextualiser et justifier-des choix techniques.

- troisième partie :

« Le candidat explicite les choix effectués pour un type d'enjeu ou de situations professionnelles comparables. Pour étayer sa réponse, il s'appuie sur un exemple de son choix, éventuellement en lien avec son expérience personnelle. Il précise la pertinence des choix techniques développés au regard du contexte socio-économique, juridique, écologique, et des acteurs relatifs à l'exemple qu'il aura choisi ».

Le traitement de la question nécessite un raisonnement dont la structuration pourra être induite par la construction du questionnement de la deuxième partie.

L'intervention choisie par le candidat peut concerner toute opération forestière (quelle qu'elle soit), abordée au cours des stages, travaux pratiques, chantiers-écoles, visites de chantiers ou autres.

### **Exemples de thématiques problématisées:**

Elles illustrent la diversité de contexte et de mise en situation des grandes situations professionnelles significatives caractéristiques du métier.

- Exemple de sujets :

- **Sujets 1 : « Exploitation forestière sur zone sensible »**

Il y a exploitation, donc intervention intégrant des aspects technico-économiques et réglementaires, mais le fait d'être sur une zone sensible va poser des problèmes spécifiques. Il s'agit donc bien d'un type de problématique assez emblématique.

- **Sujets 2 : « Impact paysager d'une intervention forestière »**

Il y a intervention forestière dans un contexte qui pose un problème d'impact paysager. Il y a donc des contraintes qui pèsent sur l'intervention et qu'il s'agit de raisonner.

- **Sujet 3 : « Prise en compte d'une zone humide dans un chantier d'exploitation forestière »**

L'exploitation forestière en zone humide est assez spécifique. Elle doit donc être conduite de façon adaptée.

- Autres exemples de problématiques liées à :

- Valorisation des produits et services forestiers (bois énergie, services non-bois, bois raméal fragmenté) et la gestion de la ressource ;
- Gestion sylvicole intensive (TTCR et TCR) et gestion de la biodiversité ;
- Conduite de la dynamique des peuplements et gestion durable de la ressource ;
- Prise en compte des paysages dans les itinéraires sylvicoles et l'exploitation forestière ;
- Prise en compte des zones sensibles dans le cadre des chantiers d'exploitation ;
- Préservation des sols lors de la mobilisation des bois ;
- Adaptation des forêts aux changements climatiques (quel type de sylviculture : choix d'essences de substitution, itinéraires techniques adaptés, peuplements dédiés ou semi-dédiés ?) ;
- Prise en compte de la biodiversité dans le cadre d'une gestion forestière et d'interventions précises ;
- Gestion forestière dans le cas de risque naturel particulier ;
- Nouvelles fonctions forestières dans les territoires, impact sur la gestion forestière et la mobilisation des bois ;
- Agroforesterie ; quelles interventions techniques répondant à de nouvelles opportunités socioéconomiques et réglementaires ?

Dans ces approches problématisées, on voit bien que c'est la prise en compte des éléments d'ordres environnementaux et socio-économiques qui vont interférer sur les choix techniques et qui nécessite de les justifier.

Une entrée thématique seule ne suffit pas pour dégager les enjeux auxquels doivent répondre les choix techniques.

On veillera à rester dans le cadre de grands types d'enjeux permettant à chacun des apprenants une remobilisation de situations personnelle et/ou professionnelle vécues, similaires.

Remarques :

BIBLIOGRAPHIE : Le manuel « La forêt pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.

## Grille d'évaluation :

Vérifier que le vocabulaire utilisé dans les questions et dans la grille critériée est le même que dans le référentiel et les recommandations pédagogiques du module MP2.

Réaliser la grille critériée avec les capacités parallèlement à la rédaction des questions, les réponses attendues (fournir des indications précises). Privilégier une notation globale qui évite une dispersion des points.

Proposition de grille critériée pour la troisième partie :

3	C51, C52, C53	Présentation et cohérence des éléments de contexte (physique, géographique et écologique, socio-économique et juridique...) et des acteurs impliqués	2
	C52	Présentation et cohérence des objectifs de l'intervention choisie	1
	C52	Discussion des choix techniques réalisés ou programmés	2

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Aménagements paysagers

### Consignes pour l'épreuve ET2

Conformément au référentiel actuellement en vigueur (voir p 120 du référentiel en ligne sur Chlorofil) il s'agit d'une épreuve de synthèse, s'appuyant sur des documents joints au sujet.

Afin de répondre à la nature prévue pour cette épreuve, le sujet doit être composé par une équipe d'auteurs des différentes disciplines et non par un seul auteur. Le sujet comportera l'énoncé, les documents et annexes au sujet, ainsi que la grille d'indications de correction.

Les formats des documents et annexes au sujet peuvent être A4 et/ou A3, en respectant les zones réservées à l'anonymat. Les illustrations doivent porter mention de leur source bibliographique lorsqu'il ne s'agit pas de production directe par l'équipe qui propose le sujet.

Concernant les documents graphiques techniques, les fichiers source des illustrations seront de préférence fournis sous un format modifiable : fichiers .dwg par exemple. Chaque fichier .dwg sera accompagné de son tirage pdf pour en faciliter la consultation ; le fichier pdf seul ne suffit pas, des modifications étant toujours portées par l'équipe de rédaction des sujets.

Compte tenu du mode de production des sujets, seuls les documents en noir et blanc seront utilisables : pour cette raison, si des supports initialement en couleur doivent être utilisés, vérifier si leur lisibilité est conservée lors de l'impression en noir et blanc.

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et protection de la nature

### Modalités d'écriture du sujet de l'épreuve E5

L'épreuve E5 est une épreuve finale Hors CCF – **note de service** (DGER/SDESR/N2011-2093 du 25 juillet 2011) - qui valide les capacités C6 « *Participer à des démarches de concertation et de médiation dans un territoire* » et C8 « *Contribuer à l'identification des enjeux et à la définition des objectifs de gestion et de valorisation* » du référentiel de certification.

### Forme et modalités de l'épreuve:

Le sujet comporte des questions et **un ensemble de documents donnant des éléments d'information sur un territoire, ses acteurs, sa situation présente, son histoire...**

Le candidat s'appuie sur ces documents pour répondre aux questions relatives au contexte, aux acteurs, aux enjeux, aux démarches et/ou proposer des éléments organisationnels et financiers de mise en place, par une organisation, des éléments de valorisation de projets environnementaux.

Le questionnement doit répondre exclusivement aux capacités C6 et C8 acquises respectivement dans le cadre des modules M52 et M55 et s'appuie exclusivement sur les enseignements en SESG, ESC et Histoire géographique.

Il faut noter que cette épreuve est une **épreuve terminale** qui permet d'évaluer chez le candidat la capacité :

- à percevoir les enjeux de gestion et valorisation environnementales d'un territoire vu sous toutes ses dimensions,
- à connaître les acteurs et les procédures mises en place,

- à appréhender les techniques de concertation et de médiation, les aspects réglementaires et financiers, la nature et le fonctionnement de l'organisation porteuse, le montage de projets, dans ses dimensions de gestion (au sens économique) et/ou de valorisation.

*Il est important de préciser qu'il s'agit bien d'une épreuve qui est un « condensé » des épreuves en CCF E5 validant les capacités C6 et C8 et qu'à ce titre elle ne doit pas être une épreuve à caractère intégratif. L'ensemble des sous-capacités n'a pas à être obligatoirement évalué.*

*La gestion, au sens technique de production de diagnostics ou projets à caractère naturaliste, objet de l'épreuve E6 n'a pas à être ici évaluée.*

### Sujet écrit :

Le sujet comporte :

1. un titre présentant une thématique territorialisée et/ou un projet en cours ;
2. un questionnement en deux ou trois parties ;
3. la liste des documents numérotés.

Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

### Documents :

Il s'agit d'une dizaine de pages maximum relatives à une thématique problématisée et territorialisée, éventuellement résumée, déjà définie techniquement sur le territoire donné.... **Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en provenance de différents acteurs**, tout en limitant les textes trop longs, (il est prévu 30 mn de lecture...)

Il y a obligation d'indiquer la source des documents proposés (documents issus d'un projet en cours, d'un compte rendu de concertation, de divers médias, documents techniques, économiques, ouvrages, site Internet, etc.). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... », avec la référence).

**Veiller à la lisibilité des documents** (typographie, photographies en noir et blanc,....).

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et protection de la nature

### Modalités d'écriture du sujet de l'épreuve E7-2

L'épreuve E7, partie 2 valide la capacité C10-4 du référentiel de certification : « Instruire une réponse à une commande professionnelle » est relative au module M51 à M56, M61, M11.

### Forme :

#### • Sujet écrit :

limiter le libellé du sujet à une page environ.

Le sujet comporte :

1. un titre citant la thématique problématisée ;
2. un questionnement en trois parties 1, 2, 3 ;
3. un chapeau introductif dans la partie 1, présentant le contexte général orienté sur le thème choisi ;
4. la liste des documents numérotés.

Les questions sont formulées avec un verbe d'action bien choisi. Une mise en situation peut être proposée sur quelques lignes afin d'initier la question.

#### • Documents :

Une dizaine de pages maximum relatifs à une thématique illustrée par une ou plusieurs situations professionnelles concrètes. Les documents doivent être diversifiés, tant sur le fond que dans leur forme, en limitant de trop longs textes.

La lecture des documents pour le candidat ne doit pas être excessive sur la durée de l'épreuve.

Il y a obligation d'indiquer la source des documents proposés (ouvrage, site Internet,...). Il peut s'agir d'extraits, qui peuvent être partiellement modifiés (dans ce cas, indiquer « D'après... » avec la référence).

Veiller à la lisibilité des documents (typographie, photographies en noir et blanc,....).

### Modalités :

#### • Capacité visée :

C10-4 : « Instruire une réponse à une commande professionnelle »

Diversifier la documentation en empruntant à divers domaines ; STAE, SESG, Biologie-écologie, Histoire Géographie, sciences humaines et approches culturelles, STA, .... afin de donner une dimension professionnelle, **donc intégrative** au sujet.

### Structuration du sujet :

#### • Chaque sujet doit se construire autour d'un grand type de thématique problématisée.

On peut se référer aux SPS, aux types de problématiques déclinées dans les modules de formation, au manuel Educagri, « La nature pour métier » construit sur ce principe de cas types et dont les chapitres sont problématisés.

L'étude de cas, incarne, illustre, une « situation métier » relevant d'un type d'action emblématique.

Toute problématique innovante est encouragée, mais **le transfert sur une diversité de situations et de contextes** possibles doit être un souci majeur des auteurs, afin que le sujet n'exclut aucun type de candidats.

- La définition du contexte doit permettre d'avoir **une richesse de documents sur des registres variés** :
  - géographiques, physiques, écologiques et cartographiques ;

- historiques, culturels, ethnologiques, patrimonial, politiques publiques ;
- juridiques, réglementaires, socio-économiques, distinguant acteurs et logiques ;
- logiques d'interventions opérationnelles ; types d'actions de génie écologique **et** de valorisation au sens le plus large possible.

#### Deux niveaux d'échelle sont concernés :

1. l'échelle de gestion et celle de conduite de l'action, de sa mise en œuvre, qui relève du niveau BTS.
2. l'échelle du niveau de décision et de programmation de politiques d'aménagement du territoire et du développement local, dans laquelle l'action est incluse.

- Le cœur du sujet, est la **démarche d'élaboration** d'un cahier des charges, d'une note d'intention, d'un document de cadrage, en réponse à une commande professionnelle potentielle.
- Rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un cahier des charges très précis, très technique, mais bien d'une démarche d'élaboration de cahier des charges qui est visée.
- Il ne s'agit pas non plus d'indiquer des prescriptions de gestion ou de valorisation, dans le cadre de cahier des charges.

Ce n'est ni un montage financier et juridique de projet évalué en C8, ni exclusivement une démarche de concertation territoriale évaluée en C6, **mais bien un positionnement intégrateur et transversal** au regard d'actions de génie écologique, de valorisation de la nature en réponse à des enjeux, à un type de problèmes précis, sans pour autant viser une évaluation de savoirs faire scientifiques et techniques qui relèvent des CCF validant les capacités C5 et C7.

#### Le titre revêt une importance particulière, il introduit la thématique problématisée :

- Le sujet se construit en 3 parties.

- **La partie 1 expose une mise en situation professionnelle bien précise car contextualisée** ; elle est spécifique à chacun des sujets. Elle est illustrée par un certain nombre de documents variés, qu'il s'agit d'analyser. Ils ne doivent pas demander plus de 30mn de lecture et d'étude.

Le libellé de cette partie 1 doit être court, introductif.

- **La partie 2 a un libellé assez normalisé, « En vous appuyant sur vos expériences personnelles, on vous demande** : de présenter et justifier la mise en œuvre d'une opération de votre choix de .... (on cite le grand type d'enjeu ou une problématique particulière en écho à une des problématiques du cas analysé en partie 1).

Cette partie est très générique, c'est la pertinence de la mise en situation choisie par l'étudiant et la précision de son contexte et de types d'enjeux de même nature que le cas concret qui importe.

- **La partie 3 permet, en s'appuyant sur la partie 1** (cas concret illustré dans les documents) **et sur la partie 2** (une opération choisie par l'étudiant relevant du même type d'enjeu que la partie 1) **« d'analyser de manière critique les apports et les limites d'une telle démarche. »**

Il s'agit bien de la démarche d'instruction d'une réponse à une commande professionnelle.

#### L'équilibre des documents est essentiel :

Ils doivent être diversifiés, sans trop privilégier les données scientifiques, ni les données des sciences humaines, ni celles du domaine technique. L'équilibre entre ces trois pôles est essentiel pour ne pas risquer d'orienter la réflexion du candidat.

#### Précisions complémentaires :

##### Partie 1: Sur 12 points, questions 1, 2 et 3

Le cas concret s'appuie sur des documents définissant un contexte précis, relevant d'un grand type de problématique évoquée par le titre.

L'étudiant a une identité précise en tant que gestionnaire / animateur, dans un contexte bien cernable dans toutes ses dimensions, pour un commanditaire nommé.

Cette première partie évalue la capacité à analyser un contexte riche en problématiques et à dégager un enjeu de gestion et de valorisation qui fait écho au titre.

C'est une épreuve d'analyse et d'étude de documents qui s'appuie sur une expertise globale mais ne demande pas de connaissances particulières pointues sur le cas contextualisé, puisque les informations sont apportées dans les documents.

##### Partie 2 : Sur 4 Points, question 4

Elle consiste, au regard d'une des problématiques mise en exergue par le candidat dans la partie 1, et en cohérence avec la thématique problématisée évoquée par le titre, à remobiliser de façon pertinente l'expérience personnelle et professionnelle acquise au cours des deux ans. Le candidat doit pouvoir justifier le parti pris choisi, alors que le sujet permettait divers angles d'attaque.

Il pourra argumenter de façon précise son expérience de mise en œuvre d'une démarche d'élaboration d'un document de cadrage, les investigations poursuivies pour élaborer cette démarche, le document produit ; cahier des charges, note d'intention.

Il lui reviendra de donner les éléments de contexte essentiels qui permettront au jury de situer le bien fondé de ces arguments, sans pour autant faire trop long sur cette expérience relatée.

Cette deuxième situation relèvera d'un même grand type de logique d'intervention, mais pourra être très différente de celle étudiée en partie 1.

C'est l'aspect professionnel et la pertinence des éléments exposés qui permettront d'évaluer le candidat.

### Partie 3 : Sur 4 Points, question 5

Elle permettra de donner des éléments de comparaison, de synthèse, de réflexions personnelles, quant aux intérêts et limites des deux démarches, celle évoquée en partie 1, fixée par le sujet, et celle support de la partie 2, choisie par le candidat, mais répondant à un même type d'enjeu.

Cette troisième partie évalue la capacité réflexive de l'étudiant, la cohérence de sa démarche personnelle au regard de la thématique du sujet et sa maîtrise des démarches d'élaboration de documents de cadrages opérationnels indispensables à la mise en œuvre professionnelle d'actions de génie écologique et / ou de valorisation de la nature.

Il n'est pas question ici d'exposer ni un portfolio d'expériences ou l'exhaustivité de l'expérience du candidat sur le sujet, ni de proposer des solutions de mise en œuvre concrète de gestion ou de valorisation, mais bien de démontrer sa capacité à **instruire une réponse à une commande potentielle**.

C'est donc bien toutes les phases, les paramètres, la spécificité du questionnement que l'on doit mener ;

- les types d'outils méthodologiques appropriés mobilisés,
- les types d'acteurs à questionner ou solliciter,
- les contraintes de temps,
- les critères d'évaluation de l'action conduite, les procédures concernées,
- l'échelle des actions envisagées, les types de publics, d'usagers, d'acteurs concernés,
- les intérêts et limites potentielles, en fonction de la thématique concernée, qu'il faut pouvoir discuter.

### **Exemples de thématiques problématisées, (celles-ci doivent être problématisées) :**

Elles illustrent la diversité de contexte et de mise en situation des grandes situations professionnelles significatives caractéristiques du métier :

- Les 3 sujets zéros<sup>1</sup> portent sur trois types de registres différents, (il y en a d'autres)

Ils peuvent inspirer les auteurs des sujets futurs, qui doivent donner forcément une dimension problématisée du métier, une mise en perspective autour d'un enjeu clair.

Sujet 1 : Préservation et valorisation d'un espace naturel dans le cadre d'un schéma d'urbanisation à l'échelle communale

Sujet 2 : Intégration de l'exploitation d'un lycée agricole dans la trame verte et bleue locale

Sujet 3 : Concilier la conservation d'une espèce menacée et les activités humaines:

Remarque :

BIBLIOGRAPHIE : Le manuel « La nature pour métier » Educagri Editions constitue un ouvrage de référence.

### **Grille d'évaluation :**

La grille d'évaluation sera un copié / collé de l'annexe 8 de la note de service évaluation, en partie gauche et en partie droite, elle précisera les attendus et à quelles conditions ils seront jugés satisfaisants ou pas.

Les indications de correction aiguillent les correcteurs.

## **BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE Option : Gestion et maîtrise de l'eau**

### **Modalités d'écriture du sujet de l'épreuve E7-2**

#### **Objectif de l'épreuve**

L'épreuve doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à réinvestir les savoirs en sciences et technologies des aménagements hydrauliques acquis au cours de sa formation et à mettre en perspective ces connaissances en vue de formuler un (ou des) conseil(s) technique(s) relatif(s) à un système hydrotechnique en prenant en compte des perspectives de durabilité.

#### **Modalités de l'épreuve**

La situation professionnelle est simulée grâce à un corpus cohérent de documents et une série de questions permettant de guider le candidat dans son analyse de la situation professionnelle.

Les documents sont relatifs à un (ou plusieurs) système(s) hydrotechnique(s). Pour chaque système, ils présentent :

- un cahier des charges ;
- les caractéristiques des équipements abordés dans le questionnement ;
- les contraintes interférant avec la conception du système ;
- la(ou) les solution(s) technique(s) proposée(s) ou réalisée(s).

---

<sup>1</sup> Sur le site Internet Chlorofil.

Le questionnement guide le candidat de façon qu'il puisse formuler et justifier un (ou des) conseil(s) technique(s). Il porte sur des aspects professionnels, technologiques ou scientifiques abordés lors des enseignements de sciences et technologies des équipements des aménagements hydrauliques.

### **Indications complémentaires**

L'épreuve porte sur l'ensemble des enseignements de STAEAH dispensés dans la formation.

### **Sur le fond**

Pour le choix de la thématique, on peut se référer aux situations professionnelles significatives (SPS) et aux types de problématiques abordés dans les modules de formation. Le sujet doit se situer dans un contexte professionnel réel et cohérent pour que les étudiants puissent s'approprier les problématiques. Les questions doivent faire appel aux capacités d'analyse et de réflexion des candidats. Les questions de connaissances directes sont à proscrire.

Le sujet comporte :

- un titre citant la thématique
- un chapeau introductif présentant le contexte général et le thème du sujet
- le positionnement professionnel du candidat
- un questionnement (en une ou plusieurs parties)
- les documents et annexes

Les questions sont formulées avec un verbe d'action. Si nécessaire, les questions peuvent être initiées par une mise en situation de quelques lignes.

### **Forme du sujet**

Une dizaine de pages maximum (avec documents et annexes), en relation avec une ou des situations professionnelles concrètes. Il est nécessaire de limiter les documents comportant des textes trop longs.

Les schémas hydrauliques seront normalisés selon la norme ISO NF 1219-1. Compte-tenu de l'usage d'autres modes de représentation dans le secteur professionnel et de l'absence d'uniformisation entre les constructeurs, le nom des composants doit apparaître sur le schéma ou être référencé dans la légende.

Rappel : Il est impératif d'indiquer les titres, auteurs et sources des documents employés. (ouvrage, site internet, constructeur...) S'il s'agit d'extraits de documents ou de documents modifiés, il est nécessaire d'indiquer comme suit : *D'après...* avec la référence.

### **Lisibilité des documents**

Les sujets sont au format A4. Les documents doivent être exploitables en noir et blanc ou en niveau de gris. Pour une bonne lisibilité, il convient d'utiliser la police d'écriture Arial 11. Les fichiers informatiques doivent être exploitables avec les logiciels informatiques courants.

### **Documents de référence**

Les sujets zéros sont disponibles sur le site internet Chlorofil.

## ANNEXE C :

### Consignes générales pour l'élaboration des sujets :

- il est impératif de se référer aux référentiels de diplôme, aux programmes, et le cas échéant aux notes de services. Les sujets proposés doivent porter à titre principal sur la formation dispensée dans le cycle préparatoire à l'examen, mais peuvent aussi demander au candidat de réinvestir des connaissances fondamentales acquises antérieurement ;
- le cas échéant se référer également aux recommandations spécifiques proposées en annexe B, pour certaines épreuves ;
- le cas échéant, se référer également aux sujets zéro proposés par l'inspection et mis en ligne (liste en annexe F) ;
- les sujets doivent pouvoir être traités intégralement par un candidat de niveau moyen, pendant le temps imparti correspondant à la durée réglementaire de l'épreuve ;
- si les textes ne le mentionnent pas, il n'y a pas nécessité de proposer deux sujets au choix. En revanche, lorsque plusieurs modules ou plusieurs capacités sont évalués au travers de la même épreuve, les sujets portent, dans la mesure du possible, sur des thématiques transversales ;
- **il est interdit de proposer un sujet issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires ;**
- la règle absolue du secret s'applique : **il est absolument interdit de divulguer les propositions fournies durant 3 ans ;**
- les sujets doivent obligatoirement être accompagnés d'un barème ou d'une grille d'évaluation précisant le mode de répartition des points et d'une information sur les documents et/ou les matériels que pourront utiliser les candidats lors de l'épreuve. Ces informations sont transmises aux candidats avec le sujet ;
- les sujets sont également accompagnés des indications de correction à destination des ateliers de correction. Ces indications permettent d'assurer l'harmonisation des corrections et la cohérence des sujets. Elles ne sont pas diffusables en dehors des ateliers de correction.

Les propositions seront systématiquement enregistrées sur CD-ROM dans un format qui puisse être travaillé (y compris les graphiques, les cartes et autres illustrations...) et transmises également en version papier accompagnées de la fiche de proposition de sujet qui figure à l'annexe E de cette note de service.

Chaque CD-ROM ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve, avec, le cas échéant, ses différentes parties.

Pour faciliter leur exploitation :

- les parties indépendantes d'un même sujet seront présentées sous format papier, dans des sous-chemises distinctes. Il y aura autant de sous-chemises que de parties indépendantes ;
- chaque chemise comprendra un seul sujet, les documents annexés, le barème ou grille d'évaluation et, le cas échéant, les indications de correction ou éléments de corrigés ;
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée ;
- **les documents annexés seront strictement référencés** (auteur, origine, date, titre) et devront permettre une parfaite reproduction, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc ou des photocopies d'excellente qualité ;
- la qualité des sujets étant directement liée à la qualité des documents fournis, il est indispensable de proposer soit **des documents originaux**, soit de « scanner » ces documents pour un traitement informatique sous format jpg ou gif. Les auteurs des sujets s'assureront que les documents fournis soient « reproductibles » en noir et blanc : éviter en particulier les documents qui comportent des dégradés de couleurs.

## ANNEXE D

### CONSTRUCTION D'UNE PROPOSITION DE SUJET D'ÉPREUVE ÉCRITE

Tout professeur, au sein d'une équipe pédagogique, est amené à concevoir des sujets d'épreuves écrites pour intégrer à son enseignement des moments où il évalue certaines capacités des apprenants : un sujet bien conçu permet à la fois à l'équipe pédagogique, au professeur et à l'apprenant de déceler les obstacles rencontrés et d'adapter les enseignements pour y remédier.

Tout professeur a obligation de répondre à la demande de propositions de sujets d'examen ou de concours ; la qualité des sujets proposés doit garantir la valeur de l'examen ou du concours ; la conception de ces sujets est un moment important de la réflexion didactique et a un effet en retour sur la conception de la formation dispensée en vue de la préparation à l'examen.

Cette fiche a pour objet d'aider les professeurs et les équipes à construire des sujets en conformité avec la lettre et l'esprit des programmes ; en conséquence elle constitue une aide pour conduire l'enseignement de chaque discipline ainsi que pour conduire les enseignements pluridisciplinaires. Pour les sujets à caractère professionnel et transversal, un seul sujet doit être proposé par l'équipe pédagogique, qui veillera à valoriser l'enseignement pluridisciplinaire.

La proposition de sujet doit comporter deux parties :

- Première partie : l'énoncé du sujet ;
- Deuxième partie : les indications de correction.

#### Première partie : l'énoncé du sujet

L'énoncé du sujet doit être conforme au programme, lisible, complet, gérable par le candidat.

- La **conformité** aux objectifs, contenus et capacités des programmes et aux instructions pédagogiques signifie que :
  - les connaissances (savoirs et savoir-faire) ou capacités nécessaires pour traiter le sujet figurent dans le programme officiel ;
  - les capacités mises en œuvre pour répondre aux questions font partie de celles qui ont été effectivement développées chez l'apprenant au cours de la formation ;
  - les situations qui sont proposées dans le sujet ne sont pas nécessairement identiques à celles qui ont été traitées dans la formation préalable ;
  - on veillera à ce que le sujet couvre une partie suffisamment large du référentiel et vérifie la maîtrise d'acquis jugés essentiels. Certains sujets doivent être transversaux et inter-modulaires ;
  - on veillera à proposer des documents récents et on fournira les références complètes de ces documents : titre de l'ouvrage (ou du périodique) dont il est tiré, auteur, éditeur, année de parution.
- La **lisibilité** signifie que :
  - le libellé du sujet doit être rédigé dans une langue simple, correcte et précise (tant pour l'orthographe que pour la syntaxe) ; sur le plan matériel, le texte sera dactylographié, sans abréviation ; la signification des sigles sera précisée ;
  - le contexte du sujet doit être clairement délimité, soit par un titre, soit par une phrase d'introduction ; les questions doivent être formulées de manière claire et précise : par exemple on formulera les questions en utilisant des verbes d'action à l'infinitif et en précisant le degré d'exigence attendu.
- Un énoncé **complet** signifie que :
  - toutes les données nécessaires sont fournies au candidat, ce qui n'interdit pas qu'il y ait des données superflues ;
  - si le sujet nécessite l'utilisation de documents annexes (plans, schémas, graphes, cartes, photographies), on veillera particulièrement à la qualité de leur présentation et à leur lisibilité ;

- au plan matériel, on respectera les conditions de format, de pliage, de reproductibilité et on n'oubliera pas d'indiquer les références complètes du document.
- Un énoncé **gérable** par le candidat signifie que l'importance de chacune des questions ou des parties du sujet a été clairement définie ou déterminée a priori par l'auteur du sujet, et qu'elle est clairement indiquée au candidat : on notifiera sur le sujet, le nombre de points affectés à chaque question ou partie (le barème). Le candidat peut ainsi gérer efficacement son temps. Doivent être également indiqués au candidat les points attribués à des compétences transversales (par exemple la rédaction).

## Deuxième partie : les indications de correction

Les indications de correction sont élaborées par les concepteurs de la proposition de sujet en même temps que le sujet lui-même ; leur première qualité doit donc être la cohérence avec l'énoncé du sujet.

Les indications de correction doivent comporter, pour chaque question :

- la réponse attendue ; lorsque plusieurs réponses sont possibles, on le précisera ;
- les diverses démarches ou approches possibles ;
- la proposition de répartition des points entre divers éléments de la réponse : démarche, respect des consignes, résultats...
- les modalités de prise en compte d'erreurs typiques prévisibles.

Les niveaux d'exigence doivent être cohérents avec le niveau du test et avec le temps imparti pour traiter le sujet.

Les indications de correction sont à l'usage exclusif des ateliers de correction et permettent aux membres de ces ateliers d'harmoniser leurs pratiques.

Établies et transmises à cette fin unique, elles ne sauraient être diffusées hors de ce contexte.

Les **propositions** seront enregistrées sur CD-ROM dans un format qui puisse être travaillé (y compris les graphiques, les images et autres illustrations...) et accompagnées du document papier correspondant. Chaque CD-ROM **ne contiendra les sujets que d'une seule épreuve et la version papier figurera dans une chemise distincte par sujet**, avec ses différentes parties et les documents annexés.

Les propositions seront adressées au DRAAF/SRFD désigné, sous pli confidentiel, par l'intermédiaire du chef d'établissement.

Pour faciliter leur exploitation :

- les propositions parviendront accompagnées des fiches figurant à l'annexe C ;
- la sortie papier sera transmise, de préférence dans une chemise de couleur. Les couleurs des référentiels seront utilisées : BEPA, CAPA : vert ; Bac Techno, BTA, Bac Pro : jaune ; BTSA : rose ;
- les éléments de corrigés et les indications de correction seront obligatoirement mentionnés ;
- l'origine des données techniques ou scientifiques utilisées dans les énoncés sera obligatoirement précisée ;
- les documents annexés seront strictement référencés (origine, date, titre) et **devront permettre une parfaite reproduction**, ce qui impose en particulier de ne fournir que des documents sur fond blanc, ou des photocopies d'excellente qualité.

**ANNEXE E**

**FICHE DE PROPOSITION DE SUJET**

**1 - Origine du sujet**

Établissement :				
Le(s) soussigné(s) certifie(nt) que le projet de sujet ci-joint n'a, à leur connaissance, pas été utilisé, dans son intégralité ou en partie depuis trois ans, n'est pas issu d'annales d'examens, de manuels ou de documents scolaires. Il(s) s'engage(nt) à ne pas le divulguer et à ne pas l'utiliser pendant les trois années suivantes.				
Noms	Corps	Disciplines	Date	Signature

Vu et transmis, après vérification de conformité de cette proposition avec le référentiel et les textes réglementaires en vigueur.

**Le chef d'établissement :**

**Date et cachet :**

**2 - Présentation du sujet**

Session - année

**Examen :**  BTSA     Bac Techno     Bac Pro     BEPA     CAPA

**Spécialité** (intitulé de la spécialité) :

**Option** (intitulé de l'option) :

**Support :**

**Numéro, groupe et intitulé de l'épreuve :**

Indiquer les différentes parties de l'épreuve, si nécessaire.

**Coefficient :**

**Durée :**

**Observations :**

**3 - Énoncé du sujet et indications de correction**

Le sujet, les documents annexés (de qualité) et les indications de correction seront insérés dans une chemise (couleur référentiel) à laquelle seront joints la présente fiche complétée et le CD-ROM.

**ANNEXE F :**

Liste des sujets zéro disponibles sur Chlorofil

Diplômes	Épreuves
<i>BAC PRO</i>	E1
	E4 Culture scientifique et technologique : Mathématiques
	E4 Culture scientifique et technologique : Sciences
	Aménagements paysagers : E5 – Choix techniques
	Agroéquipements : E5 – Techniques professionnelles
	GMNF : E5 – Justification des choix techniques
	TCV Alimentation : E5 – Choix techniques
	TCV PJ : E5 – Choix techniques
	TCV Animalerie : E5 – Sciences appliquées et technologies
	LCQ : E5 – Techniques professionnelles
	Forêt : E5 – Justification des choix techniques
	SAPAT : E5 – Analyse technique (mise en ligne début 2013 : 2 sujets)
	Productions horticoles : E5 – Choix techniques
<i>BTSA</i>	GPN : Épreuve E7-2
	ANABIOTEC : Épreuve E7-1 (en cours d'élaboration)
	TC : Épreuve E7-1
	GEMEAU : épreuve E7

## **ANNEXE G:**

### **Adresse des destinataires : DRAAF-SRFD, et MEX (cellule sujets)**

<b>Alsace</b> Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG cedex Mél : srfd.alsace@educagri.fr	<b>Limousin</b> immeuble le pastel 22 rue des Pénitents Blancs B.P. 3916 87039 LIMOGES cedex Mél : srfd.limousin@educagri.fr
<b>Aquitaine</b> 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX cedex Mél : srfd.aquitaine@educagri.fr	<b>Lorraine</b> Pixérécourt 54220 MALZEVILLE Mél : srfd.lorraine@educagri.fr
<b>Auvergne</b> B.P. 45 - RN 89 - MARMILHAT 63370 LEMPDES Mél : srfd.auvergne@educagri.fr	<b>Midi-Pyrénées</b> Cité administrative bâtiment E bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE cedex Mél : srfd.midi-pyrennes@educagri.fr
<b>Bourgogne</b> 22D bd Winston Churchill B.P. 87865 21036 DIJON cedex Mél: srfd.bourgogne@educagri.fr	<b>Nord Pas de Calais</b> Cité administrative - B.P. 505 59022 LILLE cedex Mél : srfd.nord@educagri.fr
<b>Bretagne</b> Cité de l'Agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES cedex 9 Mél : srfd.bretagne@educagri.fr	<b>Basse Normandie</b> 71, rue Marie Curie 14200 HEROUVILLE ST-CLAIR Mél : srfd.basse-normandie@educagri.fr
<b>Centre</b> Cité administrative Coligny 131, rue du faubourg Bannier Bât. B 45042 ORLÉANS cedex 1 Mél : srfd.centre@educagri.fr	<b>Haute Normandie</b> Cité administrative St-Sever, 2 rue St-Sever 76032 ROUEN cedex Mél : srfd.haute-normandie@educagri.fr
<b>Champagne Ardennes</b> Complexe agricole, route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE cedex Mél : srfd.champagne-ardennes@educagri.fr	<b>Pays de la Loire</b> 12 rue Menou 44046 NANTES cedex 01 Mél : srfd.pays-de-loire@educagri.fr
<b>Franche-Comte</b> Immeuble ORION 191, rue de Belfort 25043 BESANÇON cedex Mél : srfd.franche-comte@educagri.fr	<b>Picardie</b> Allée de la Croix Rompue 518, rue St-Fuscien - B.P. 69 80092 AMIENS cedex 3 Mél : srfd.picardie@educagri.fr
<b>Languedoc Roussillon</b> Maison de l'Agriculture Place Antoine Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Mél : srfd.languedoc@educagri.fr	<b>Poitou Charentes</b> 15 rue Arthur Ranc B.P. 40537 86020 POITIERS cedex Mél : srfd.poitou-charente@educagri.fr
<b>Provence Alpes Côte d'Azur</b> 10 boulevard Ralli 13008 MARSEILLE cedex 06 Mél : srfd.paca@educagri.fr	<b>DAAF SFD Guadeloupe</b> Jardin botanique 97109 BASSE TERRE
<b>Rhône-Alpes</b> Cité administrative de la Part-Dieu 165, rue Garibaldi B.P. 3202 69401 Lyon cedex 03 Mél : srfd.rhone-alpes@educagri.fr	<b>MISSION DES EXAMENS – MEX</b> Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche SDPOFE/Mission des examens/Cellule sujets 1ter, avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP